



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



sport de haut niveau

ACTIONS ET DISPOSITIFS SPORTIFS

Table des matières

CADRAGE INSTITUTIONNEL	3
INFOGRAPHIE.....	4
AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES.....	5
INCLURE LE DISPOSITIF DANS LA POLITIQUE D'ETABLISSEMENT :	5
OUVRIR UNE OPTION SPORTIVE SCOLAIRE :	5
OUVRIR UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE :	6
RENOUVELER UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE :	6
RECRECUTER LES ELEVES :	6
LE COORDINATEUR DES STRUCTURES SPORTIVES:.....	7
FILM ANNUEL DES DISPOSITIFS SPORTIFS:	8
AMENAGER LA SCOLARITE DES ELEVES (SES ET SHN).....	9
AMENAGER LES EXAMENS D'UN ELEVE SHN	9
SUIVRE LA SCOLARITE DES ELEVES:	12
COMMUNIQUER AUTOUR DES DISPOSITIFS SPORTIFS.....	12
LES DISPOSITIFS SPORTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	13
LA CONTINUTE DES STATUTS	13
LES ENSEIGNEMENTS OUVERTS POST-BAC : LES MENTIONS COMPLEMENTAIRES.....	13

CADRAGE INSTITUTIONNEL

	SECTION SPORTIVE SCOLAIRE	SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
TEXTES DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation - Circulaire n° 2020- du 10-4-2020. BO 18 30/04/2020 - ¹ Article D231-1-5 du code du sport 		Instruction Inter ministérielle N° DS/DS2/2020/199
OBJECTIF	Avoir un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale	Élèves qui ont les capacités et le souhait d'intégrer les programmes de haut niveau	S'adresse aux élèves désirant devenir professionnels ou sportifs de hauts niveaux. Double projet conçu de façon complémentaire et indissociable
PUBLIC VISÉ	2nd degré	1er degré (cycle 3) 2nd degré	1er degré et 2nd degré Supérieur
ADMISSION DES ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none"> - Sous couvert du chef d'établissement - Assouplissement possible de la carte scolaire : services DSDEN « Parcours particulier de l'élève » 	<ul style="list-style-type: none"> - L'admission relève de l'autorité des recteurs - Liste fournie au rectorat (par les ligues ou fédérations): Comité de Pilotage des SHN - Dérogation à la carte scolaire 	
RESPONSABILITÉS	Pilotage académique Structure sous couvert du chef d'établissement Enseignant coordinateur (prioritairement en EPS) Interlocuteur privilégié de la structure associée		
ENCADREMENT	Enseignant EPS prioritairement BP JEPS ou DE de la discipline	Suivant le cahier des charges de la structure sportive Accompagnement individualisé des élèves	
CERTIFICAT MÉDICAL	Élève apte à priori Pas de certificat à fournir sauf disciplines spécifiques ¹	Avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport de compétition	Avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport de compétition Cahier des charges
NOMBRE D'HEURES D'ENTRAÎNEMENT	3h hebdomadaire 2 séquences de préférence	Cahier des charges de la structure associée	
AMÉNAGEMENTS	- Adaptation de l'EDT pour libérer des créneaux	- Aménagement de la scolarité pour permettre les entraînements : créneaux libérés, globalisation d'heure, évaluations aménagées dans le temps par exemple: <u>adaptation aux contraintes sportives</u>	
ASSOCIATION SPORTIVE	Les élèves sont invités à s'y engager		
ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none"> - Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de culture - Appréciation Bulletin - Parcours éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Socle Commun de Connaissances et de Compétences - Appréciation Bulletin - Parcours éducatifs 	- En EPS : Évaluation sur 3 CCF dont un sur la spécialité notée à 20
ÉVALUATION DE LA STRUCTURE DANS L'ÉTABLISSEMENT	Réalisé chaque année et présenté en CA <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mise en œuvre de la politique d'établissement - La réussite des élèves - Les points positifs et négatifs - Détermination d'axes de progrès 		
ÉVALUATION ACADÉMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les 4 ans au collège - Tous les 3 ans au Lycée 	Dispositifs évalués tous les ans et remontés au national	

INFOGRAPHIE

	SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRE	SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE	DISPOSITIFS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
APPELLATIONS ACTUELLEMENT RENCONTRÉES	section sportive scolaire	sections sportive scolaire, centre d'entraînement régional	pôles espoirs, pôle France, pôle France relève
MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉTABLISSEMENT	✓	✓	✓
PROJET DE STRUCTURE SPORTIVE	✓	✓	✓
COORDINATEUR	✓	✓	✓
NOMBRE DE SÉQUENCES D'ENTRAÎNEMENTS (1H30 À 2H)	2	3-4	PLUS DE 4
AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ	✗	✓	✓
SUPPRESSION D'ENSEIGNEMENTS	✗	✗	✗
ORGANISER LE RATTRAPAGE DE COURS	✗	✓	✓
AMÉNAGEMENTS DES ÉVALUATIONS	✗	✓	✓
AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS	✗	✗	✓
DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE	✗ Sauf cas particulier	✓	✓
PARTICIPATION À L'AS	✓	✓	✓
LISTE SPORTIF DE HAUT NIVEAU	✗	✗	✓
ÉVALUATION DE LA STRUCTURE PAR L'INSPECTION ACADÉMIQUE	✓	✓	✓
ÉVALUATION DE LA STRUCTURE PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS	✗	✓	✓

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES

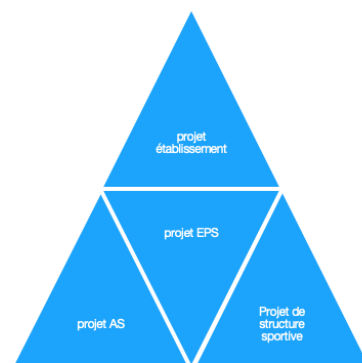
Inclure le dispositif dans la politique d'établissement :

Les dispositifs sportifs, au même titre que les autres dispositifs éducatifs servent la politique d'établissement. L'ouverture d'une structure sportive quel que soit le niveau (OSS, SSS, SES ou SHN) doit permettre de concourir aux objectifs éducatifs.

Concrètement cela doit passer par axes :

- **Discours :** Des éléments de langages communs et un discours commun entre personnels de l'éducation nationale, les partenaires sportifs, les jeunes et leurs représentants légaux. À ce titre une charte de fonctionnement permet d'asseoir une forme de contrat moral.
- **Actes :** La mise en œuvre de cette politique doit se voir en acte. Ainsi un établissement souhaitant travailler sur le climat scolaire pourra prévoir un temps d'accueil spécifique pour les jeunes sportifs, ceux qui souhaitent développer le sentiment d'appartenance mettront à l'honneur les jeunes élèves sportifs suivant leurs résultats (scolaires et/ou sportifs). La ligne de conduite est de faire ce qu'on dit. Cela peut passer par la reconnaissance, mais aussi par la sanction. Le droit à l'éducation implique le droit à la sanction.
- **Dispositifs :** La mise en œuvre des dispositifs concrétise les engagements. Les aménagements de scolarité, les formes de tutorat sont des pratiques qui peuvent être utilisées. Le **projet de structure sportive** doit permettre de mettre en avant l'articulation du dispositif sportif avec la politique d'établissement, les projets EPS et AS. Il mentionnera les éléments de contextes analysés, les objectifs visés et les moyens mis en œuvre. Un bilan partant de cela sera présenté annuellement au CA.

Les dispositifs ne sont donc pas en parallèle, mais bien présents au cœur de l'établissement. Ils sont une façon originale d'apprendre. À ce titre, sous couvert de l'enseignant coordinateur, les éléments acquis lors de la pratique servent à construire le parcours de formation de l'élève : Contribuer à l'acquisition du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, être un levier pour compléter Parcours Sup et tout naturellement être présents à chaque période de compléter un bulletin scolaire.



Le projet de structure sportive est réalisé par l'enseignant coordinateur, validé par le chef d'établissement qui y notera un commentaire à sa création ainsi qu'à chaque évaluation. Il s'appuiera sur des éléments présents en son sein, anticipés, afin de proposer une évaluation objective permettant de déterminer des axes de progrès.

Axe de réflexion : Quel est l'élève à la sortie de l'établissement ? Quel élève physiquement éduqué dans l'établissement ? En quoi la structure sportive présente (OSS, SSS, SES ou SHN) contribue à la mise en œuvre de la politique de l'établissement ?

Ouvrir une Option Sportive Scolaire :

L'Option Sportive Scolaire est un dispositif établissement. Son ouverture se réalise donc à ce niveau. L'OSS, comme tout autre dispositif permet de mettre en œuvre d'une façon originale la politique de l'établissement. Elle doit être traitée dans cette double approche.

L'ouverture d'une OSS se réalise suite à une validation du CA. Les documents présents dans ce guide (construction du projet de structure sportive scolaire, suivi d'élèves...) peuvent être des ressources.

[Ouvrir une Section Sportive Scolaire :](#)

L'ouverture de la structure est à anticiper au minimum un an avant. Les dossiers d'ouverture sont à compléter sur la période d'octobre pour une ouverture effective en septembre suivant.

L'engagement dans une section sportive scolaire impose d'assurer à l'élève la possibilité de suivre son parcours de formation en suivant ce double projet. Il convient alors de s'assurer que le partenariat fonctionne à différents niveaux :

- S'assurer que le partenaire sportif connaît la politique d'établissement et qu'il s'engage à la mettre en œuvre.
- S'assurer que les moyens engagés par les différents partenaires sont suffisants et pérennes.
- S'assurer que le cadre de fonctionnement est opérationnel

Il est opportun, de proposer le double projet sous forme d'option au moins un an avant une demande d'ouverture de façon à s'assurer de l'efficacité du dispositif.

[Renouveler une Section Sportive Scolaire :](#)

Le renouvellement d'une Section Sportive Scolaire se réalise en deux grandes étapes.

La première étape consiste en un entretien en présentiel ou à distance entre l'Inspection Pédagogique Régionale EPS, l'établissement (Chef d'établissement, Coordinateur de la SSS) et si possible le partenaire sportif. Ce temps d'échange permet de réaliser un accompagnement : en nous appuyant sur les points forts du fonctionnement de la SSS, nous réfléchissons tous ensemble que des axes d'évolution possibles. Ce temps d'accompagnement peut se réaliser l'année précédant la demande de renouvellement et au plus tard en septembre-octobre de l'année de la demande de renouvellement. Dans tous les cas les établissements sont informés de la nécessité de procéder au renouvellement de la SSS.

La deuxième étape consiste en la constitution du dossier administratif. Les documents sont envoyés aux établissements par la DAM à partir de fin septembre, une fois la circulaire académique parue. Il est possible de retrouver les documents sur le site EPS :

[https://pedagogie.ac-orleans-](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/dispositifs_sportifs/sections_sportives_scolaires_sss/#c123295)

[tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/dispositifs_sportifs/sections_sportives_scolaires_sss/#c123295](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/dispositifs_sportifs/sections_sportives_scolaires_sss/#c123295)

La procédure administrative de renouvellement se réalise ainsi :

1/ L'établissement complète le dossier de renouvellement. Il recueille l'avis du partenaire sportif et envoie le dossier complet à l'IA-IPR EPS référent.

2/ L'Inspection Pédagogique Régionale EPS recueille les avis de l'UNSS et complète le dossier avec son avis.

3/ L'Inspection Pédagogique Régionale EPS envoie le dossier à la DSDEN avec l'établissement demandeur d'un renouvellement en copie.

[Recruter les élèves :](#)

Il convient d'appréhender cette étape au regard du niveau de recrutement : SSS ou SES/SHN

Dans le cas d'une SSS, l'objectif est de permettre à l'élève de pratiquer davantage son activité en plus de sa scolarité. Il convient alors que son dossier scolaire (comportement et compétences maîtrisées) soit très bon afin de lui permettre de suivre son double projet. Par ailleurs, on voit trop souvent des objectifs visés par les jeunes et quelques fois les équipes qui ne sont pas en accord avec le niveau de pratique recherché. Il convient d'être particulièrement vigilant à respecter le rythme des jeunes, garanti notamment par le cadre légal et **ne pas utiliser le recrutement d'élèves comme variable d'ajustement d'effectifs**.

Dans le cas d'une SES et d'un élève SHN, Le niveau scolaire de l'élève doit lui permettre de suivre sa scolarité. Il convient de trouver les filières et les accompagnements qui permettront à l'élève de suivre le double projet. Au-delà les résultats en tant que tels, ce sont les aménagements mis en œuvre dès l'intégration du jeune qui doivent être à la réflexion.

Le recrutement des élèves se réalise le plus souvent suivant la règle suivante :

ÉTAPE 1. TESTS DE SÉLECTION SPORTIFS :

- Réalisés sous couvert du chef d'établissement : prévoir une date arrêtée collectivement, un lieu, un horaire.
- Les élèves renvoient les dossiers à l'établissement qui les transmettra dans un deuxième temps aux entraîneurs.
- L'établissement convoque les élèves par courrier.
- Les entraîneurs fournissent en amont les différents tests et critères de sélection.

ÉTAPE 2. LA COMMISSION DE RECRUTEMENT :

- Les entraîneurs proposent une liste de jeunes par niveau en les hiérarchisant.
- La commission de recrutement étudie les dossiers scolaires.
- La commission de recrutement propose une liste déterminant pour chaque niveau les élèves retenus. Une liste complémentaire peut éventuellement être proposée.
- Le chef d'établissement arrête la liste des candidats susceptibles d'être retenus. Elle est soumise à la Direction Académique pour l'affectation des élèves.

ÉTAPE 3. LA COMMUNICATION AUPRÈS DES FAMILLES :

- L'établissement informe les familles sur la sélection effective de leurs élèves afin d'intégrer la section sportive scolaire. Aucune information ne doit être donnée avant.

[Le coordinateur des structures sportives:](#)

Cette mission impose d'avoir une connaissance précise de l'ensemble des champs en présence : sportifs, scolaires, développement de l'élève, travail en projet, travail en collaboration avec les partenaires intra et extra-scolaire. Cette dimension est primordiale : assurer un suivi avec les différents intervenants de l'établissement (enseignants, personnels administratifs, personnels de santé)

Les rôles de l'enseignant coordinateur sont de suivre la scolarité des élèves sportifs, conseiller le chef d'établissement au regard de son expertise et des éléments prélevés, assurer la liaison entre le milieu sportif, scolaire et familial. De façon à rendre ce rôle opérant, une fiche de poste sera proposée et réévaluée régulièrement de façon à ajuster les missions au regard du contexte local.

Au regard des connaissances et des compétences convoquées, nous conseillons aux établissements de s'appuyer sur un enseignant d'EPS pour ce poste.

La rémunération de cette mission se réalisera de préférence en IMP dans la mesure où il n'y a pas d'activité face aux élèves.

Film annuel des dispositifs sportifs:

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
DANS L'ÉTABLISSEMENT	<p>Avant la rentrée, vérification de la compatibilité des EDT avec les entraînements</p> <p>Accueil des jeunes</p> <p>Explication du fonctionnement/c harte</p> <p>Rencontre des partenaires : familles, intervenants (fixer les lignes directrices, reprendre contact)</p> <p>JNSS</p>	<p>Compléter le fichier excellence de l'UNSS</p> <p>Bilan mi-trimestre afin de voir comment se passe le début d'année</p>	<p>Bilan 1^{er} trimestre : scolaire/sportif</p> <p>Communication institutionnelle avec la famille</p>	<p>Bilan 1^{er} trimestre : scolaire/sportif</p> <p>Communication institutionnelle avec la famille</p>	<p>Bilan 1^{er} semestre : scolaire/sportif</p> <p>Communication institutionnelle avec la famille</p> <p>Communiquer sur les tests d'entrée pour la prochaine promotion (sites internet, établissements)</p>	<p>Semaine Olympique</p> <p>Faire les attestations de section sportive scolaire pour les élèves de Terminale (Parcoursup)</p>	<p>Bilan 2^e trimestre : scolaire/sportif</p> <p>Communication institutionnelle avec la famille</p> <p>Portes ouvertes</p>		<p>Tests d'entrée</p> <p>Commission de recrutement pour finaliser la liste des futurs élèves</p> <p>Envoi de la liste à la DSDEN par le chef d'établissement</p> <p>Valoriser les élèves dans les livrets scolaires</p> <p>Réunion avec les partenaires pour faire le bilan et se projeter sur l'année d'après</p>	<p>Bilan 3^e trimestre/2^e semestre : scolaire/sportif</p> <p>Communication institutionnelle avec la famille</p> <p>Bilan de l'année à transmettre pour le dernier CA</p> <p>Fixer des axes d'évolutions</p> <p>Réalisation des EDT</p> <p>Prise en compte des contraintes pour des élèves sportifs</p> <p>Vérification du respect des cahiers des charges</p> <p>23 Juin : Journée Olympique</p>
ADMINISTRATIF	<p>Construction des dossiers d'ouverture/renouvellement/fermeture des SSS</p> <p>Entretiens de renouvellement</p>	<p>Dossiers d'ouverture/renouvellement/modifications/fermetures des SSS</p>		<p>Validation des Dossiers d'ouverture/renouvellement/modifications/fermetures des SSS</p>				<p>Arrêt de la campagne annuelle « Génération 2024 »</p>		<p>Communication des listes d'élèves retenus aux tests d'entrée</p> <p>Entretiens de renouvellement des SSS</p>

Valoriser le parcours de formation de l'élève

Les élèves engagés dans les dispositifs ont besoin d'être valorisés et que leur parcours soit reconnu. Selon le niveau d'engagement cela peut prendre différentes formes :

- À l'UNSS en validant des niveaux de certification
- En validant des éléments du socle, pour cela le document de suivi peut être intéressant
- Pour les SHN en validant les compétences du livret et pour les autres en en créant un
- En fournissant en fin de cycle une attestation que les élèves pourront utiliser sur Parcoursup par exemple
- Sur les épreuves orales du DNB en faisant une focale sur des thématiques.

Il s'agit là d'illustrations. L'intérêt pour l'élève est d'objectiver les plus-values à cet engagement.

Aménager la scolarité des élèves (SES et SHN)

L'aménagement de la scolarité consiste à permettre aux jeunes d'atteindre les objectifs fixés par les programmes en adaptant la façon d'y arriver. Il ne s'agit donc pas de dispenser de cours, mais bien d'adapter le parcours de formation de l'élève au regard de ses besoins.

Par ailleurs, les élèves de SES ou SHN ont besoin de stabilité quant à l'organisation de leurs journées. Savoir si les aménagements ont lieu ou pas ne sont pas des questions qui doivent se poser. Nous conseillons :

1/ Il convient de s'accorder (avec la structure support implantée ou l'élève SHN isolé) sur un nombre d'entraînements minimal où tous les élèves seront libérés. Nous vous invitons à fixer au minimum 4 entraînements et de stabiliser le cadre sur une olympiade.

2/ Les élèves ayant cependant besoin de plus d'entraînements, leur libération de cours se réalise sur le principe d'une convention engageant l'établissement, l'élève et sa famille. L'élève s'engage à rattraper les cours qu'il manque. En cas de baisse de résultats scolaires effectifs, l'aménagement peut évoluer, l'objectif étant de lui permettre de réussir sa scolarité.

L'utilisation de cette convention permet de limiter l'impact sur l'organisation de l'établissement de la nécessité de libérer les élèves sans perturber tout son fonctionnement. Nous conseillons tout de même de ne pas réaliser ce système sur les enseignements de spécialité.

Le type d'aménagement de présence en cours peut s'organiser de différentes manières en se plaçant sur un continuum qui va :

- **De** l'absence d'un cours pour pouvoir s'entraîner. L'élève réalise toutefois régulièrement des tests de positionnement afin de voir s'il arrive à tenir l'organisation.
- **À** des cours externalisés via le CNED par exemple. Ainsi l'élève n'est plus du tout présent sur le cours placé en même temps que son entraînement.

Le document intitulé « du double projet au double cursus de formation vers l'excellence » vous servira de ressource. Il vous permettra dans le cas d'élèves SHN d'avoir des éléments sur les compétences déjà validées par les élèves afin d'identifier conjointement quel type d'aménagement scolaire est possible. Ce référentiel de compétence vous permet de travailler sur la façon d'atteindre les objectifs fixés par les programmes en vous appuyant sur des compétences méthodologiques et sociales déjà maîtrisées. Il ne permet pas de valider les compétences fixées par les programmes dont leur évaluation revient au corps enseignant.

Aménager les examens d'un élève SHN

Les élèves SHN ont la possibilité d'avoir un aménagement des évaluations et des examens. Au niveau du baccalauréat, cela peut prendre la forme :

- En EPS : L'élève SHN est évalué sur 3 CCF. La note de 20/20 lui est accordée au titre de sa spécialité sur l'un des CCF.

- Attention, ce CCF ne peut être retenu comme note unique au titre de l'examen de l'EPS par exemple en cas de dispenses attestées sur les autres CCF. Un élève qui n'aurait pas de note en EPS ne peut prétendre à cet aménagement.
- Aménagement d'un bac en deux ans : Ce dispositif est possible. Au-delà un aménagement acté entre la famille et l'établissement, il convient de formaliser un document où **la DEC sera associée**.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES DE L'EPS	
Stages massés	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser une pratique massée sur 10h à 12h répartie sur 3 demi-journées. Cela permet de réaliser une séquence d'EPS. * Ces stages sont réalisés par l'équipe enseignante EPS * Ils peuvent se faire sur les vacances scolaires (fin août, petites vacances) * Possibilité de coupler l'organisation à un stage sportif organisé par la structure * Proposer des activités support qui sont contributives ou complémentaires aux compétences construites par les élèves.
Exemples	<p><u>Collège Corneille, Tours :</u> Les pongistes réalisent lors de leur stage de rentrée (fin août) une séquence d'escalade en EPS. Ils font escalade sur trois demi-journées le matin.</p>
	<p><u>Lycée :</u> Des élèves réalisent un stage massé sur une période scolaire en début d'année, suivent deux séquences avec la classe.</p>
Programmation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> * Couvrir les différents champs d'activités imposés par les programmes * Tenir compte des compétences acquises par les élèves en leur permettant de ne pas assister aux séquences prenant appui sur des champs d'activité où ils ont fait la preuve de leur compétence à travers leur spécialité * Concevoir une programmation qui se pose en complément
Exemples	<p><u>Collège Corneille, Tours :</u> Les élèves de pôles et de section d'excellence sportive ne viennent pas sur les séquences d'EPS dont l'activité support appartient au champ 4 : ils utilisent ce créneau pour se reposer ou pour rattraper le travail. Cela peut être sur un créneau de 2h sur la durée de la séquence. Ils sont présents en EPS pour les autres activités.</p>
	<p><u>Lycée :</u> Un dispositif identique avec des élèves de seconde</p>

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES SUR D'AUTRES MATIÈRES	
Enseignement massé	<ul style="list-style-type: none"> * Regrouper plusieurs enseignements sur un même créneau horaire et répartir les périodes * Proposer un enseignement des compétences les plus indispensables * Les élèves de ce profil en petit groupe apprennent beaucoup plus vite
Exemples Arts Plastiques Éducation Musicale Technologie	<p><u>Collège Corneille, Tours :</u> Les SHN ont un créneau de 1h. 3 matières sont proposées sur l'année : un trimestre d'éducation musicale, un trimestre d'arts plastiques, un trimestre de technologie. Les 2h libérées permettent de placer un entraînement.</p>
Programmation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> * Couvrir les différents thèmes imposés par les programmes * Tenir compte des compétences acquises par les élèves en leur permettant de ne pas assister à l'ensemble de la séquence * Proposer des temps ponctuels de suivi des progrès

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES SUR D'AUTRES MATIÈRES	
Exemples Français	Collège Corneille, Tours : Sur une heure de Français placée le vendredi de 16h à 17h, des élèves de 5e sont bloqués pour prendre leur train et rentrer chez eux à des horaires décents. Avec accord des parents des élèves, ils ne suivent pas le cours. Charge à eux avec les éléments donnés par l'enseignant de rattraper les enseignements incomplets. Ils ont des tests de positionnement régulier. En cas de baisse de niveau, cet aménagement n'a plus lieu.
Espagnole	Lycée Grandmont, Tours : Des jeunes footballeuses ne peuvent pas s'entraîner sur un créneau, car un cours d'espagnol est posé sur la moitié de l'entraînement. Les élèves sont autorisées à aller s'entraîner, charge à elle de rattraper les cours. Régulièrement elles ont un test permettant de voir si cet aménagement fonctionne. En cas de non-acquisition des compétences visées, les élèves retournent en cours et ne vont plus sur ce créneau d'entraînement.

ORGANISATION DES CLASSES	
Classe regroupant les élèves à contraintes	* Regrouper tous les élèves avec des contraintes similaires dans la même classe.
Exemple	Lycée : Les élèves de secondes SHN, SES ou SSS sont tous dans la même classe. 3 créneaux sont contractuellement libérés.
Dispersion des élèves dans les classes	* Répartition des élèves dans plusieurs classes d'un même niveau
Exemple	Collège Corneille, Tours : Les élèves SHN ou SES sont répartis dans les classes. Les horaires d'entraînements sont les mêmes pour toutes les structures. Les élèves sont tous libérés sur ces horaires. Les élèves n'appartenant pas à ces groupes sont en cours sous forme de groupes reconstitués.

ÉVALUER LES SHN	
Évaluer les acquis	* Avoir une approche par compétence et développer la dimension formative * Appréhender la temporalité avec une organisation adaptée * Renseigner les acquis : au fil de l'eau, en fin de séquence, en fin de cycle
Exemple	Collège et Lycée : * Le SHN est absent sur un contrôle. Il le réalise chez lui sur un plan formatif. L'évaluation sommative est programmée en cohérence avec le planning sportif et l'état physique et psychologique du jeune. * Transmission des évaluations lors d'un déplacement à l'étranger ou sur un tournoi. Le partenaire sportif s'organise pour créer les conditions permettant de réaliser l'évaluation. * Oral du DNB : l'élève présente son projet en lien avec les parcours éducatifs. Il s'appuie sur la mise en tension entre son vécu en structure sportive scolaire, les enseignements, les apports des différents partenaires.
Évaluer pour le BAC en EPS	* 3 CCF dont : * 1CCF noté à 20 sur la spécialité de l'élève ne pouvant être la note unique retenue au titre des CCF (NS du 28 juillet 2021) * 2CCF à réaliser de deux autres champs d'apprentissage.
Exemple	Déterminer le parcours de formation de l'élève : Ex avec un judoka * Menu en complément, poursuite : CA5 (Muscultation sur un stage massé), CA1 (Natation, suivi d'une séquence), CA4 (Judo, spécialité) * Menu en complément, ouverture culturelle : CA2 (CO), CA3 (Danse), CA4 (Judo)

Suivre la scolarité des élèves :

Les élèves engagés dans un dispositif sont amenés à suivre un projet scolaire et un projet sportif. Dans le cadre de structures associées à un établissement, le suivi de l'élève doit se réaliser sur au moins deux dimensions :

- * **Individuelle** : Permettant de renseigner l'élève sur sa capacité à suivre son double projet, identifier les points d'appui et les fragilités. Proposer une solution adaptée : dans ce cadre la suppression d'un entraînement ne doit être envisagée qu'en dernier recours, à l'issue d'une démarche permettant d'identifier le problème et sa solution. **Il convient d'avoir au moins deux analyseurs : les résultats et les faits de comportements. Prendre des indicateurs objectifs.**

Document ressource : Suivi microscopique des élèves

- * **Collective** : Des tendances ou des phénomènes de groupe peuvent apparaître. Ceux-ci peuvent être positifs comme négatifs. Il convient dans l'analyse d'avoir les indicateurs qui permettent de les identifier. Au regard des contextes, le coordinateur de SSS proposera des axes de travail qui permettent de mettre en œuvre la politique d'établissement.

Documents ressources : Bilan de suivi macroscopique 1

Bilan de suivi macroscopique 2

Bilan de suivi macroscopique 3

COMMUNIQUER AUTOUR DES DISPOSITIFS SPORTIFS

La communication autour des dispositifs sportifs, que ce soit en interne ou en externe est primordiale. Elle permet de diffuser aux différents acteurs ce qui est fait et ainsi permettre la reconnaissance du travail de chacun. Cette reconnaissance contribue au sentiment d'appartenance de tous les acteurs au projet et contribue à l'engagement de chacun. Les éléments ci-dessous ne sont que des exemples permettant d'alimenter la réflexion

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION	INTERNE	EXTERNE	COMMENTAIRES
Fil info, Newsletter	✓		Permet d'informer la communauté éducative sur ce qui est fait, l'agenda par exemple. Cela participe à un travail d'équipe harmonieux
Articles de presse	✓	✓	Afin de développer la reconnaissance en interne et en externe de la dynamique de l'établissement, du travail des enseignants à travers la réussite des élèves
Label Génération 2024	✓	✓	Label qui reconnaît l'engagement de l'établissement ainsi que les valeurs qui y sont développées. Un label reconnu par les collectivités et les différents partenaires. Il facilite les mises en lien. Point d'appui pour le travail inter-cycle : liaison école-collège, liaison collège-lycée
Classe Coubertin-Milliat	✓	✓	Permet à deux jeunes d'un établissement de vivre l'esprit olympique et les valeurs du sport. Développement de délégués sportifs à l'échelle académique. Reconnaissance de l'établissement
Label « Des arts et du Sport en LP »	✓	✓	Label spécifique aux LP reconnaissant le travail réalisé sur les deux thématiques
Récompense des jeunes	✓		Reconnaissances de la réussite des élèves

LES DISPOSITIFS SPORTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au regard des enjeux éducatifs actuels et de façon à permettre aux élèves scolarisés en classe de terminale de construire un parcours de formation complet, adapté à un double projet, il convient d'informer les élèves de la poursuite des dispositifs dans l'enseignement supérieur.

La continuité des statuts

Deux statuts sont maintenus :

- **Haut Niveau** : attribué aux étudiants sportifs inscrits sur les listes ministérielles, en pôle Espoirs ou pôle France, sous convention de formation avec un centre de formation de club professionnel ou encore les juges et arbitres inscrits sur les listes de haut niveau du ministère.
- **Bon Niveau Universitaire** : proposé aux étudiants investis dans une pratique sportive compétitive reconnue. Concerne les élèves issus de sections sportives scolaires, de sections d'excellence sportive ou les élèves ayant une pratique sportive de bon niveau.

Dans tous les cas, la demande d'accès à un statut doit être en lien avec un projet de formation identifié. L'accès au statut n'est pas conditionné uniquement par le niveau sportif.

Des informations plus précises sont présentes via les liens suivants :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/sport/sport-haut-niveau>

<https://www.univ-tours.fr/campus/sport/le-sportif-de-haut-ou-de-bon-niveau/le-sportif-de-haut-ou-de-bon-niveau-a-l-universite-de-tours-132106.kjsp>

Les enseignements ouverts post-bac : les mentions complémentaires

Depuis 2018 les formations de la voie professionnelle dans le secteur sportif se sont construites pour aboutir à partir de la rentrée 2022 à une matrice consolidée. Ainsi, dans le cadre des formations post bac, deux mentions complémentaires sont ouvertes : Animation et Gestion dans le Secteur Sportif (AG2S) et Encadrement dans le Secteur Sportif (E2S).

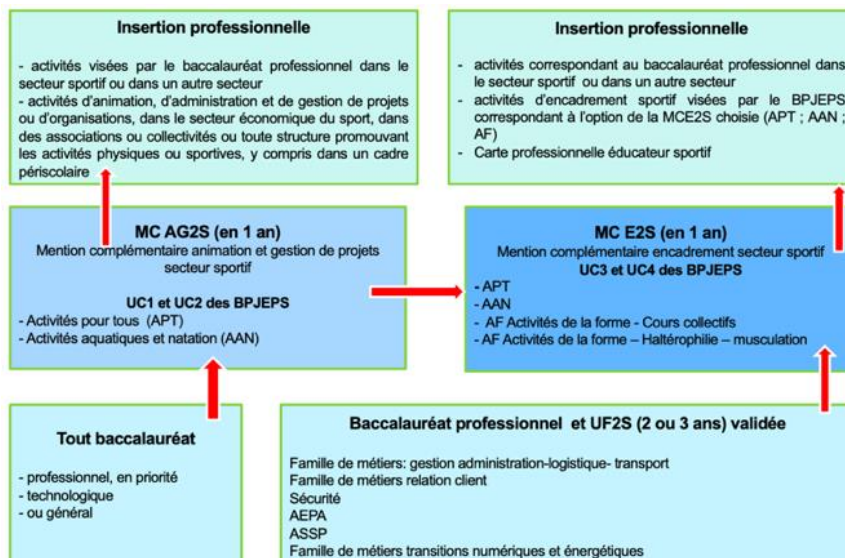
La mention complémentaire est une formation qui se déroule en un an, elle permet à l'élève qui la valide d'acquérir par équivalence deux unités du Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous (BP JEPS APT). Ainsi, en deux ans l'élève peut valider un BP JEPS APT. Cette formation peut constituer un bon choix pour les élèves désirant s'orienter dans des métiers du secteur sportif sans pour autant s'engager dans la filière STAPS. Vous pourrez trouver des détails complémentaires en allant sur le site EPS ci-dessous :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/textes_de_reference_en_eps/lycee_professionnel/uf2s/

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/textes-de-reference-en-eps/lycee-professionnel/mentions-complementaires-ag2s-et-e2s/>

Ces formations sont dispensées en Lycée Professionnel sous le format de cours en établissement avec une alternance en milieu professionnel. Ces formations sont ouvertes aussi bien aux élèves issus de filières Professionnelles, Générales et Technologiques. Vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant d'identifier les établissements de l'académie proposant ces formations ainsi qu'une infographie synthétique :

<https://websig.pilote41.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=5906012498b2486882f7e9bb2c10ef38>



PARCOURS SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE SPORTIF

